

# Les troubles de santé et le projet d'accueil individualisé (PAI)



*Le PAI permet aux enfants souffrant d'un trouble de la santé, nécessitant un traitement régulier ou d'urgence, d'être inscrits et accueillis à l'école en toute sécurité, conformément à la Circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003 du code de l'Education.*

## INSCRIPTION

- 1) Retirer le dossier PAI auprès de la Direction d'école de votre enfant.
- 2) Restituer le dossier complété à la Direction d'école, en y ajoutant un certificat médical et une photographie, afin d'identifier facilement votre enfant.
- 3) Il sera transmis au médecin scolaire pour validation des protocoles et signature.
- 4) Puis il sera transmis au service des affaires scolaires pour enregistrement et signature par Monsieur le Maire.





**Dans l'attente de la signature** de votre dossier par les différentes parties, si votre enfant nécessite un traitement ou un panier repas, **des copies de l'autorisation des responsables légaux, du protocole d'urgence et du certificat médical** devront être en la possession du service REA et animation / périscolaire.

**Dans le cas contraire, votre enfant ne sera pas accueilli sur les temps périscolaires.**

Si votre enfant, fréquente les temps périscolaires, afin d'améliorer la continuité des soins, vous devrez obligatoirement mettre à la disposition des centres de loisirs, une seconde trousse contenant les médicaments. Le nom, prénom et classe de votre enfant seront inscrits lisiblement sur cette dernière.





## LES CONTACTS UTILES

---

- **Médecin scolaire**

Docteur Faraud Nathalie

Docteur Hubert Yveline

- **Secrétaire médicale**

Montella Rosy

Tél : 01.43.30.91.33

- **Cheffe du Service Restauration, Entretien, ATSEM**

Vincart Vanessa

Mail : [vanessa.vincart@livry-gargan.fr](mailto:vanessa.vincart@livry-gargan.fr)

Tél : 01.41.70.13.84

- **Agent administratif en charge des PAI au service des affaires scolaires**

Da Silva Nolita

Mail : [nolita.dasilva@livry-gargan.fr](mailto:nolita.dasilva@livry-gargan.fr)

Tél : 01.41.70.88.00

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter les services compétents ou consulter sur le site de la ville, à l'onglet « menu » le livret d'accueil PAI alimentaire.

<https://www.livry-gargan.fr/enfance/activites-peri-et-extrascolaires/restauration-scolaire-933.html>

